

expérience, tous les gouvernements vont y réfléchir à deux fois avant de rétablir des contrôles, du moins en période de paix. Il est certain qu'ils déforment le marché, qu'ils rendent plus difficiles les transactions commerciales et les décisions quant aux projets d'expansion et à la planification à long terme. Les entreprises ont tendance à attendre, car ne sachant pas ce que compte faire le gouvernement, elles ne sont pas en mesure de faire des projets d'expansion.

Mais le principal échec c'est, selon moi, que dans un pays où près de 50 p. 100 de notre PNB passe entre les mains de nos gouvernements, on n'a pas vraiment cherché à réduire les dépenses gouvernementales ni la hausse des salaires de la Fonction publique ou des diverses charges que les sociétés de la Couronne, comme les compagnies d'électricité, peuvent imposer aux autres sociétés. En outre, les sociétés de la Couronne, qu'on n'assimile pas généralement au secteur public, n'ont pas dans l'ensemble observé les restrictions qui étaient bien évidentes dans le secteur privé. Le secteur privé occupe maintenant une place relativement restreinte dans notre économie par rapport à ce qu'il était il y a quelques années. Cela veut dire sans doute que les avantages apportés par le ralentissement des hausses salariales dans le secteur privé n'ont pas autant de répercussions sur l'ensemble de l'économie qu'elles pouvaient en avoir il y a bien des années.

J'aimerais dire un mot des frais que les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation et les rapports à remplir représentent pour les entreprises. Je vous citerai le cas d'une personne exerçant une profession libérale qui avait un revenu brut légèrement supérieur à \$20,000 et dont les honoraires étaient négociés par son association en entente avec le gouvernement provincial. En principe, elle était à l'abri grâce aux négociations menées par son association. Mais pour remplir la formule exigée par la Commission, elle devait verser \$600 par an à ses comptables, soit 3 p. 100 de ses revenus bruts. Je pense que c'est à peu près la même chose pour la plupart des entreprises. Les frais entraînés par les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation, les formules à remplir et les rapports exigés représentent, dans bien des cas, 3 à 5 p. 100 des frais d'exploitation. C'est beaucoup, surtout si vous ajoutez le coût du bilinguisme qui, selon bien des gens, représente 5 p. 100 de plus et qui, nous le reconnaissons, constitue un problème financier pour l'entreprise canadienne.

Compte tenu du ralentissement que connaissent actuellement l'industrie manufacturière et tout le secteur privé au Canada, les augmentations salariales ne pourront être excessives au cours de l'année qui vient. De toute façon, les salaires du secteur privé semblent être sensiblement inférieurs à ceux du secteur public; en outre, des travailleurs et des cadres compétents et expérimentés passent constamment du secteur privé à la fonction ou aux institutions publiques. On peut le constater dans toutes les petites collectivités. Mon expérience personnelle confirme que nos secteurs les plus productifs, comme l'agriculture et l'exportation céréalière, ne peuvent offrir des salaires, des avantages sociaux et des régimes de pension comparables à ceux de l'administration publique. Dans le domaine agricole, le recrutement est difficile et il le deviendra encore plus puisque l'agriculture ne peut concurrencer la Fonction publique. C'est là une des questions les plus graves que nous ayons à traiter sur le plan économique. De plus, quand on considère les traitements, les heures de travail, les

pensions, les avantages spéciaux et la compétence requise, on est obligé de conclure que la Fonction publique est très généreuse. Même lorsque le chômage est censé être aigu, un grand nombre d'emplois comme ceux de travailleurs itinérants, etc., restent vacants. Personne ne se présente et pourtant notre économie a besoin de ces travailleurs. Nous pourrions nous passer de main-d'œuvre dans bien des services, mais pas dans les domaines de la production.

• (2102)

Le ministre n'a pas présenté de plan pour la période de déconstrôl. Il n'a pas proposé de charger une commission de cerbères de surveiller les salaires et les prix, et n'en a que vaguement parlé. Il pense peut-être qu'une commission de ce genre dégènerait en une autre bureaucratie qui s'immiscerait à nouveau dans les affaires privées.

Le bill C-18 ne fait que repousser le problème. Il prolonge de 8 mois le rôle de la commission de lutte contre l'inflation. Je le répète, tout semble indiquer que 70 p. 100 des ententes salariales resteront en vigueur après le 14 avril jusqu'à la fin de l'année. Environ 80 p. 100 des profits resteront réglementés.

Ce bill présente un ou deux amendements nécessaires pour nous préparer à l'abandon des contrôles, mais, il ne s'occupe pas de la période subséquente. Il est possible qu'il y ait un chaos économique au moment où les contrôles disparaîtront. En particulier, sur quoi se basera-t-on pour accorder des augmentations de salaires dans le secteur public? Le premier ministre (M. Trudeau) prétend avoir un plan qu'il présentera aux provinces à la prochaine conférence fédérale-provinciale. Toutefois, rien dans ce bill ne nous permet de savoir comment le gouvernement compte régler cette importante question alors que nous approchons de la période de déconstrôl, qui, espérons-le, commencera vers la fin de l'année. Je veux parler de la période au cours de laquelle notre économie ne sera plus réglementée.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations sur cette loi qui correspond à une prolongation, si l'on veut, des contrôles qui ont embarrassé tant de Canadiens depuis déjà trop longtemps.

Je me souviens très bien, monsieur l'Orateur, que lorsque ces contrôles ont été imposés en 1975, nous, de l'opposition, déjà blâmions le gouvernement d'avoir attendu beaucoup trop longtemps. Il était déjà trop tard pour réaliser l'objectif visé qui était celui de mater l'inflation, danger qui nous guettait depuis déjà plusieurs mois et dont le parti progressiste conservateur avait averti le gouvernement à maintes reprises.

Donc, nous avons connu cette période des contrôles, et je pense que nous avons le droit aujourd'hui de parler des résultats. Je crois que, d'un côté, dans l'ensemble du pays on reconnaît cela et, que d'un autre côté, on reconnaît également aujourd'hui que ces deux années furent des années sombres pour le Canada. Nous sommes aussi obligés de reconnaître, de même que tous ceux qui ont un peu d'objectivité, que les résultats ont été lamentables. On a réussi, en partie, à freiner les salaires, mais pas les prix. C'est là qu'on a fait mal aux Canadiens et qu'on les a fait souffrir, parce que la hausse du coût de la vie s'est manifestée de façon que les Canadiens souffrent de cette loi mal préparée, mal conçue et surtout, mal appliquée. Comme je le disais tantôt, il était déjà trop tard pour corriger ce malaise que l'on ressentait déjà au Canada.